Nations Unies A/60/6 (Sect. 26)

Assemblée générale

Distr. générale
10 mai 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 26
Aide humanitaire

[Programme 22 (Plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007)]**

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 2

A. Direction exécutive et administration 7

B. Programme de travail 10

Sous-programme 1. Analyse des politiques 11

Sous-programme 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence 15

Sous-programme 3. Prévention des catastrophes naturelles 19

Sous-programme 4. Services d'appui pour les situations d'urgence. 23

Sous-programme 5. Informations sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer . 26

C. Appui au programme 29

Annexe

Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007. 32

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session* (A/60/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6* (A/59/6/Rev.1).

05-34003 (F) 010605 010605

Vue d'ensemble

26.1 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est chargé de mettre en œuvre le programme de travail inscrit au présent chapitre. Ce programme est régi par la résolution 46/182 du 19 décembre 1991, dans laquelle l'Assemblée générale a confirmé les principes directeurs de l'aide humanitaire ainsi que ses décisions et résolutions antérieures et celles du Conseil économique et social concernant l'aide humanitaire et le rôle moteur du Secrétaire général en cas de catastrophe naturelle et d'urgence humanitaire.

26.2 Les activités relevant de la compétence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sont celles du programme 22 (Aide humanitaire) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

26.3 Le programme vise essentiellement à garantir que la communauté internationale engage à temps une action cohérente et concertée pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence, à promouvoir la prévention des catastrophes naturelles et à faciliter la transition sans heurt de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement. Récemment, les ravages causés par le tsunami de l'océan Indien et par la crise au Darfour (Soudan) ont démontré l'importance d'une direction dynamique pour la coordination des réponses aux urgences humanitaires. La responsabilité des activités facilitant la transition entre la phase des secours et celle du relèvement et du développement revient également aux organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. À ces fins, le Bureau élabore et promeut une politique humanitaire commune sur les questions humanitaires pour le système des Nations Unies et ses partenaires, mobilise et coordonne l'aide en cas de situation d'urgence complexe, s'efforce de sensibiliser la communauté internationale aux questions humanitaires, encourage la prévention des catastrophes naturelles, et diffuse des informations pertinentes ayant trait aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles afin de faciliter l'action humanitaire à travers le monde. C'est au premier chef au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qu'incombe la responsabilité de la mise en œuvre des activités de prévention des catastrophes naturelles.

26.4 Le programme est dirigé par le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le programme de travail est exécuté par les services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York, à Genève et sur le terrain, ainsi que par le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

26.5 Le projet de budget-programme pour 2006-2007 traduit la détermination du Bureau à réaliser les objectifs suivants : rendre plus efficace et responsable la coordination des interventions d'urgence, tant sur le terrain qu'au Siège, renforcer le développement et l'application de la politique humanitaire et faciliter sa mise en pratique en soutenant les bureaux extérieurs, les équipes de pays, les gouvernements nationaux et les organisations non gouvernementales, lancer un plan stratégique de sensibilisation en collaboration avec les organisations du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les gouvernements intéressés, et renforcer et élargir son action en matière d'information dans la communauté humanitaire.

26.6 Le projet de budget-programme pour 2006-2007 vise avant tout à renforcer les activités de définition des orientations, de mobilisation, de coordination et de gestion de l'information du Bureau, afin que celui-ci puisse répondre de manière adéquate aux exigences grandissantes de l'environnement de travail des organisations humanitaires. Le Bureau doit s'acquitter de tâches toujours plus ardues liées à la protection des civils, au soutien aux personnes déplacées, aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses et à la sécurité du personnel humanitaire. Afin de faire face à cette nouvelle situation, le Bureau a regroupé deux services chargés des secours d'urgence pour créer la Division de la coordination et des interventions et a renforcé le Service de

la mobilisation et des systèmes d'information. Il prévoit également de redoubler d'efforts, tant en matière de planification que d'intervention, pour faire face aux catastrophes naturelles, dont la fréquence a augmenté dernièrement en raison des changements climatiques. En parallèle, il continuera à répondre aux situations d'urgence qui ne sont pas au centre de l'actualité.

26.7 Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau pour l'exercice biennal 2006-2007, ainsi que les ressources nécessaires correspondantes, sont présentés sous les rubriques Direction exécutive et administration et Programme de travail. On trouvera au tableau 26.1 ci-après le cadre général de ces réalisations escomptées et indicateurs de succès.

Tableau 26.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par composante

Composante	*Nombre de réalisations escomptées*	*Nombre d'indicateurs de succès*
A. Direction exécutive et administration	2	4
B. Programme de travail		
1. Analyse des politiques	3	5
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	5	6
3. Prévention des catastrophes naturelles	4	7
4. Services d'appui pour les situations d'urgence	3	3
5. Informations sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer	3	3
Total	**20**	**28**

26.8 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 26.2

Répartition des publications

Publications	*2002-2003 Nombre effectif*	*2004-2005 Nombre estimatif*	*2006-2007 Nombre estimatif*
Publications en série	32	74	58
Publications isolées	–	–	–
Total	**32**	**74**	**58**

26.9 Les ressources nécessaires pour ce programme pour l'exercice biennal 2006-2007, d'un montant total de 25 299 600 dollars avant actualisation des coûts, représentent une augmentation de 1 024 300 dollars, soit 4,2 %. Ceci témoigne de la volonté du Secrétaire général de continuer à augmenter progressivement la partie des dépenses du Bureau qui est imputée au budget ordinaire, conformément à la résolution 57/153 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a souligné que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devait bénéficier d'un financement suffisant et plus prévisible. L'augmentation indiquée dans le tableau 26.4 se décompose comme suit :

a) Une augmentation nette de 1 099 200 dollars au titre du programme de travail comprenant :

i) Une augmentation nette de 816 100 dollars au titre du sous-programme 2, dont 593 400 dollars pour la création de quatre postes d'administrateur (2 P-4 et 2 P-3) financés à l'aide du budget ordinaire afin de renforcer l'appui à la coordination des actions humanitaires dans les zones faisant face à des menaces conjuguées, telles que les conflits, la sécheresse et les catastrophes environnementales, et 272 700 dollars liés à l'effet-report des deux postes d'administrateur créés au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse de 50 000 dollars des ressources autres que celles affectées à des postes et des frais de voyage;

ii) Une augmentation nette de 123 600 dollars au titre du sous-programme 4 liée à l'effet-report d'un poste d'administrateur créé au cours de l'exercice biennal 2004-2005;

iii) Une augmentation nette de 159 500 dollars au titre du sous-programme 5 correspondant à la création d'un poste d'administrateur de classe P-4 qui viendra renforcer le Groupe d'alerte rapide et de prévention, chargé d'identifier les situations d'urgence complexes potentielles;

b) Une diminution nette de 74 900 dollars au titre de l'appui au programme pour les ressources autres que celles affectées à des postes, découlant d'une baisse des besoins au titre de divers objets de dépense.

26.10 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 218 399 600 dollars, soit 89 % des ressources nécessaires, devraient venir s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire pour financer les diverses activités du Bureau. Le montant des ressources extrabudgétaires nécessaires témoigne de l'augmentation considérable du nombre et de la gravité des situations d'urgence complexes, en particulier en Afrique, et des catastrophes naturelles dans le monde entier. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires recouvre les besoins de base du Bureau à New York et Genève, dont le financement provient du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence et du Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme. La présence sur le terrain du Bureau concerne principalement les activités des sous-programmes 2 et 4, dont le financement provient du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, ainsi que du sous-programme 5, dont le financement provient du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence.

26.11 Les prévisions de dépenses financées par des ressources extrabudgétaires pour 2006-2007 comprennent le reclassement du poste de directeur de la nouvelle Division de la coordination et des interventions de D-1 à D-2 (sous-programme 2) et le reclassement des postes de cinq représentants du Bureau sur le terrain de P-5 à D-1 (sous-programme 2 également).

26.12 Par suite de la création de la Division de la coordination et des interventions regroupant le Service des urgences humanitaires de New York et le Service de la coordination des interventions de Genève, le Directeur sera chargé de la direction et de l'encadrement de l'ensemble de la Division et devra en assurer le fonctionnement efficace et sans retard. Il devra également veiller à ce que la Division s'acquitte des tâches suivantes : donner, dès que nécessaire et par l'intermédiaire du Coordonnateur des secours d'urgence, des informations et des conseils sur les situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles au Secrétaire général, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, au Comité exécutif pour les affaires humanitaires, aux membres du Comité permanent interorganisations et aux coordonnateurs des opérations humanitaires; conseiller le Coordonnateur des secours d'urgence en matière de politiques et de programmes et donner des directives aux bureaux extérieurs en cas de situations d'urgence complexes et de catastrophes naturelles; organiser et diriger l'intervention du Bureau de la coordination des affaires

humanitaires dans les situations d'urgence complexes ou de catastrophe naturelle; intensifier l'activité du Bureau à la demande des coordonnateurs des opérations humanitaires et des équipes de pays; gérer et coordonner la procédure d'appel global et le système de suivi financier; assurer la liaison avec les autres départements du Secrétariat, notamment le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Département de la sûreté et de la sécurité; appuyer l'établissement de plans d'intervention d'urgence par le Bureau, aux sièges et sur le terrain.

26.13 Les cinq postes hors siège dont le reclassement est proposé sont ceux des directeurs des services du Bureau en République démocratique du Congo, au Soudan et dans les bureaux régionaux de l'Afrique centrale, de l'Est et de l'Ouest. Cette mesure est indispensable, compte tenu des difficultés croissantes qu'entraîne, sur le terrain, la mise en place d'une intervention à l'échelle du système des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire, et de l'élargissement des responsabilités fonctionnelles et de gestion qui en découle pour les directeurs des bureaux hors siège. L'impact et l'efficacité de l'action du Bureau sur le terrain se sont gravement ressentis du fait que ses représentants n'avaient pas de pouvoirs suffisants pour entretenir des relations fructueuses avec le gouvernement hôte, les partenaires institutionnels et les donateurs.

26.14 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, les ressources devant servir aux activités de suivi et d'évaluation sont d'un montant estimatif de 856 200 dollars (sous-programme 1). Ce montant comprend 353 300 dollars à inscrire au budget ordinaire et 502 900 dollars de ressources extrabudgétaires.

26.15 Le tableau 26.3 ci-après donne la répartition estimative en pourcentage des ressources du programme pour l'exercice biennal 2006-2007. La répartition en est résumée dans les tableaux 26.4 et 26.5.

Tableau 26.3

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

Composante	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
A. Direction exécutive et administration	15,0	2,6
B. Programme de travail		
1. Analyse des politiques	5,9	3,5
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	24,6	59,7
3. Prévention des catastrophes naturelles	9,1	5,0
4. Services d'appui pour les situations d'urgence	17,7	13,9
5. Informations sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer	9,8	10,4
Total partiel (B)	**67,1**	**92,5**
C. Appui au programme	17,9	4,9
Total	**100,0**	**100,0**

Tableau 26.4

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Direction exécutive et administration	3 178,9	3 794,0	–	–	3 794,0	232,4	4 026,4
B. Programme de travail	13 834,8	15 877,4	1 099,2	6,9	16 976,6	871,4	17 848,0
C. Appui au programme	3 917,7	4 603,9	(74,9)	(1,6)	4 529,0	218,9	4 747,9
Total (1)	**20 931,5**	**24 275,3**	**1 024,3**	**4,2**	**25 299,6**	**1 322,7**	**26 622,3**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2002-2003 Dépenses effectives	*2004-2005 Montant estimatif*	*2006-2007 Montant estimatif*
Total (2)	**151 392,8**	**197 911,7**	**218 399,6**
Total [(1) + (2)]	**172 324,2**	**222 187,0**	**245 021,9**

Tableau 26.5

Postes nécessaires

Catégorie	*Postes permanents inscrits au budget ordinaire*		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*[a]			
	2004-2005	*2006-2007*	*2004-2005*	*2006-2007*	*2004-2005*	*2006-2007*	*2004-2005*	*2006-2007*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	1	2	3	4
D-1	4	4	–	–	3	7	7	11
P-5	9	9	–	–	51	46	60	55
P-4/3	22	27	–	–	261	256	283	283
P-2/1	5	5	–	–	24	24	29	29
Total partiel	**44**	**49**	**–**	**–**	**340**	**335**	**384**	**384**
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres classes	15	15	–	–	83	83	98	98
Total partiel	**17**	**17**	**–**	**–**	**83**	**83**	**100**	**100**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires[a]			
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
Autres catégories								
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–	–	397	397	397	397
Agents locaux	–	–	–	–	137	137	137	137
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**–**	**534**	**534**	**534**	**534**
Total	**61**	**66**	**–**	**–**	**957**	**952**	**1 018**	**1 018**

[a] 534 postes (397 agents locaux et 137 Administrateurs recrutés sur le plan national) seraient financés au moyen de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire, conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 794 000 dollars

26.16 Le rôle et les fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence ont été définis dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et précisés dans les résolutions 52/12 A du 12 novembre 1997 et 52/12 B du 19 décembre 1997 et dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/51/950), qui demandait le renforcement des trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination des questions humanitaires; la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires; et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.

26.17 Le Coordonnateur assure la direction et l'administration générale des affaires humanitaires et définit les grandes orientations du bureau à New York, à Genève et sur le terrain. Il coordonne l'ensemble des interventions menées par la communauté internationale, notamment par le système des Nations Unies, pour faire face aux catastrophes et situations d'urgence humanitaires; met en œuvre la diplomatie humanitaire en étroite collaboration avec les gouvernements des pays touchés, notamment pour faciliter l'accès des organismes opérationnels aux zones d'urgence et assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire; tient des consultations avec les donateurs et autres États intéressés sur des questions liées à l'action humanitaire d'urgence; préside le Comité permanent interorganisations et veille à l'exécution de ses recommandations; il gère le Fonds central autorenouvelable d'urgence; mobilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes humanitaires d'urgence du système des Nations Unies; oriente le développement des politiques humanitaires en coordination avec les partenaires concernés; défend aux Nations Unies mêmes les principes humanitaires; et s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Le Coordonnateur est, d'autre part, le principal conseiller du Secrétaire général en matière humanitaire et collabore étroitement avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix à la planification et à la coordination des activités menées par l'Organisation dans des situations de crise. Le Coordonnateur préside également le Comité exécutif des affaires humanitaires. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est secondé par un Sous-Secrétaire général qui fait également office de Coordonnateur adjoint des secours d'urgence.

26.18 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, secondent le Coordonnateur. Le bureau de New York comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint, qui aide à la gestion de l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et s'assure que les deux entités mènent des

activités complémentaires et coopèrent étroitement; le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires; le Service de l'élaboration des politiques et des études, qui est responsable de l'exécution du sous-programme 1; la Division de la coordination et des interventions, qui est chargée du sous-programme 2; et le Service de la mobilisation et des systèmes d'information, qui est chargé du sous-programme 5. Le bureau de Genève comprend la Division de la coordination et des interventions, qui est chargée de l'exécution de certains volets du sous-programme 2; le Service des situations d'urgence, qui est chargé du sous-programme 4; et la Section de liaison du Comité permanent interorganisations et du Service de la mobilisation et des systèmes d'information, qui exécutent respectivement certains volets des sous-programmes 1 et 5. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, également situé à Genève et supervisé par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, exécute le sous-programme 3.

26.19 Le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, dont le bureau est à New York, aide le Coordonnateur à assurer la direction générale, l'administration et la supervision des bureaux de New York et Genève, ainsi qu'à faciliter la coordination des activités du Bureau sur le terrain, et conseille le Coordonnateur sur toutes les questions relatives au mandat du Bureau. Il collabore avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels, ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques. Il remplace le Coordonnateur en l'absence de celui-ci et le représente, au besoin, auprès des organes et organisations des Nations Unies et aux conférences tenues sous l'égide de l'Organisation.

26.20 Le Directeur du bureau de New York conseille le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général en ce qui concerne la direction, l'encadrement et l'administration de ce bureau et conseille également le Coordonnateur sur les questions relatives à la gestion du Département et aux relations avec les donateurs.

26.21 Le Directeur du bureau de Genève est responsable de la direction, de l'encadrement et de l'administration d'ensemble de ce bureau et conseille le Coordonnateur sur les questions relevant du bureau de Genève, en particulier en matière de catastrophes naturelles. Le Directeur travaille en relation avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels européens, et représente au besoin le Coordonnateur. Il fait fonction de Coordonnateur assistant des secours d'urgence et de Président du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations. Le Service de liaison du Comité fait partie intégrante du bureau du Directeur. Le Directeur adjoint du bureau de Genève aide le Directeur à gérer et superviser les activités de fond du Bureau.

26.22 À New York, le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires appuie le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires dans ses fonctions de Président des deux comités. Il facilite la tâche des deux comités en ce qui concerne les priorités en matière de mise au point de politiques, de questions opérationnelles et de mobilisation dans le secteur humanitaire. À Genève, le secrétariat du Comité permanent interorganisations fait partie intégrante du bureau du Directeur et fournit des services au Comité permanent, ainsi qu'à son groupe de travail et à ses sous-groupes de travail. Le secrétariat, installé à New York et à Genève, maintient la communication aux niveaux administratif et consultatif entre les membres; facilite les réunions ordinaires et spéciales du Comité permanent, de son groupe de travail et du Comité exécutif; veille au respect des décisions du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et contrôle leur application; et mène des activités de sensibilisation au nom du Comité permanent.

26.23 Le Comité permanent interorganisations se réunit 2 fois par an (1 fois à New York et 1 fois à Genève); son groupe de travail se réunit 4 fois par an (2 fois à Genève, 1 fois à New York et 1 fois

à Rome); les sous-groupes de travail sur les références et les techniques se réunissent 20 fois par an (à divers endroits); et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires se réunit 12 fois par an (à New York). En outre, les principaux membres du Comité exécutif se réunissent ponctuellement en groupe restreint, en fonction des besoins. Des réunions hebdomadaires des membres du Comité permanent se tiennent également tout au long de l'année, aussi bien à New York qu'à Genève.

Tableau 26.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Garantir l'exécution intégrale des mandats, ainsi que le respect des politiques et procédures de l'ONU, en ce qui concerne la gestion du programme de travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de ses ressources humaines et financières

Réalisations escomptées (Secrétariat)	**Indicateurs de succès**
a) Programme de travail exécuté avec efficacité et dans la limite des ressources humaines et financières allouées	a) i) Exécution des produits et services programmés dans les délais prévus *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 90 % 2004-2005 (estimation) : 95 % 2006-2007 (objectif) : 98 % ii) Recrutement et affectation, en temps voulu, du personnel nécessaire *Mesure des résultats* : 2002-2003 : taux d'occupation des postes de 95 % 2004-2005 (estimation) : taux d'occupation de 95 % 2006-2007 (objectif) : taux d'occupation de 98 % iii) Utilisation optimale des ressources *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 90 % des fonds autorisés dépensés 2004-2005 (estimation) : 93 % des fonds autorisés dépensés 2006-2007 (objectif) : 95 % des fonds autorisés dépensés
b) Cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles de l'ONU dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide	b) Augmentation du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres entités, telles que le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes opérationnels du système des Nations Unies

Mesure des résultats :
2002-2003 : 10 activités
2004-2005 (estimation) : 12 activités
2006-2007 (objectif) : 15 activités

Facteurs externes

26.24 Le programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si l'on obtient effectivement les ressources extrabudgétaires prévues pour les activités opérationnelles.

Tableau 26.7

Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
Postes	3 430,1	3 430,1	11	11
Autres objets de dépense	363,9	363,9	–	–
Total partiel	**3 794,0**	**3 794,0**	**11**	**11**
Fonds extrabudgétaires	4 955,2	5 602,0	25	25
Total	**8 749,2**	**9 396,0**	**36**	**36**

26.25 Le montant de 3 794 000 dollars prévu au titre du budget ordinaire permettra le maintien de 11 postes et le financement des voyages, afin de répondre à une demande croissante due à l'augmentation du nombre de situations d'urgence complexes et de catastrophes naturelles.

B. Programme de travail

Tableau 26.8

Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Sous-programme	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
1. Analyse des politiques	1 486,0	1 486,0	4	4
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	5 401,0	6 217,1	20	24
3. Prévention des catastrophes naturelles	2 310,0	2 310,0	–	–
4. Service d'appui pour les situations d'urgence	4 349,4	4 473,0	10	10

Sous-programme	*Ressources (en milliers de dollars É.-U.)* 2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	*Postes* 2004-2005	2006-2007
5. Informations sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer	2 331,0	2 490,5	9	10
Total partiel	**15 877,4**	**16 976,6**	**43**	**48**
Fonds extrabudgétaires	183 134,9	202 023,7	893	888
Total	**199 012,3**	**219 000,3**	**936**	**936**

Répartition des ressources par sous-programme, en pourcentage

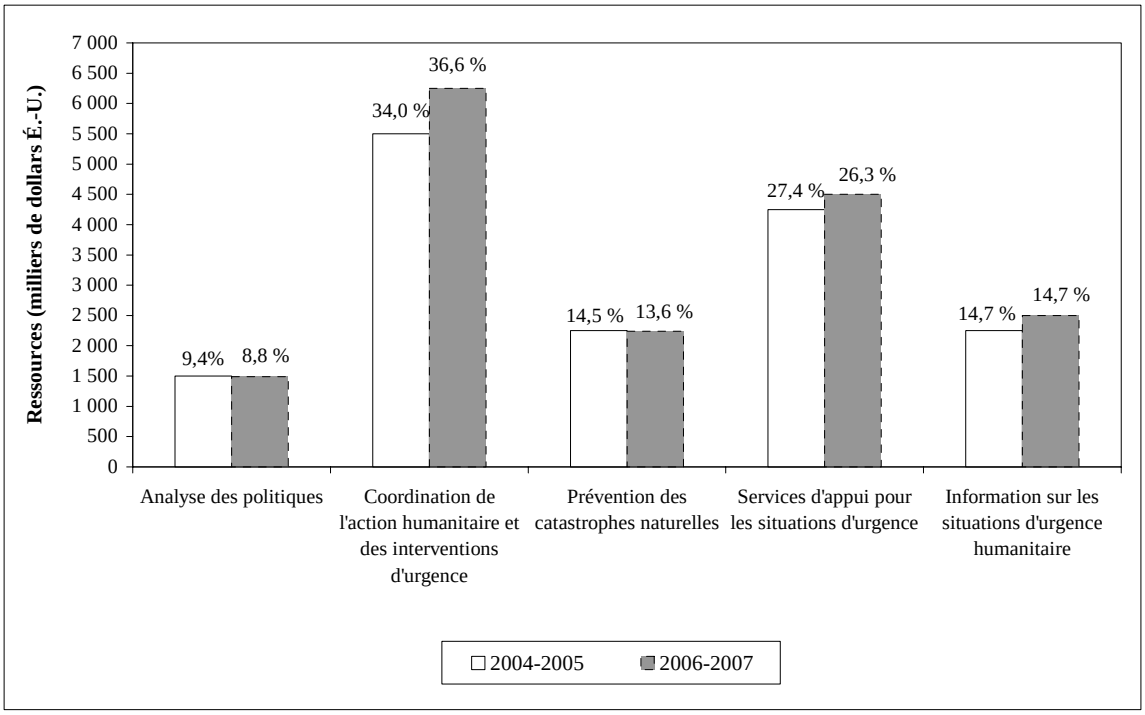

Sous-programme 1
Analyse des politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 486 000 dollars

26.26 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe au Service de l'élaboration des politiques et des études, à New York. Le secrétariat du Comité permanent interorganisations apporte un appui au Comité dans ses efforts pour coordonner l'action de la communauté internationale en cas de crise humanitaire.

26.27 Le Service continuera de mettre au point un programme d'action humanitaire en dégageant les nouvelles tendances et en rendant compte de l'évolution de la situation sur le plan humanitaire afin de définir, à l'intention des organismes humanitaires, des positions de politique générale harmonisées fondées sur le droit international humanitaire, les principes humanitaires, notamment ceux consacrés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/182, et les droits de l'homme. Conformément à l'objectif du renforcement de la protection des civils dans les situations d'urgence humanitaire énoncé dans la Déclaration du Millénaire, et compte tenu du fait que la communauté humanitaire a davantage conscience de la gravité de la crise de la protection, le Service s'efforcera également d'améliorer l'efficacité des interventions de l'Organisation des Nations Unies dans ces situations d'urgence, grâce à la formulation de politiques et à la mise en œuvre de pratiques optimales à l'échelle du système, en collaboration avec les partenaires concernés.

Tableau 26.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'efficacité de l'action internationale dans les situations appelant une aide humanitaire en respectant les principes directeurs que sont l'humanité, la neutralité et l'impartialité

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence	a) Nombre d'accords adoptés par le Comité permanent interorganisations sur les normes permettant d'améliorer les structures et les mécanismes de coordination au Siège et sur le terrain *Mesure des résultats :* 2002-2003 : 4 accords 2004-2005 (estimation) : 4 accords 2006-2007 (objectif) : 4 accords
b) Renforcement des capacités des coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies et de leur aptitude à trouver des solutions politiques pour protéger les civils	b) i) Mise au point de directives sur la protection des civils *Mesure des résultats :* 2002-2003 *:* 0 directive 2004-2005 (estimation) *:* 1 directive 2006-2007 (objectif) : 2 directives ii) Augmentation du nombre de coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies formés aux questions liées à la protection des civils *Mesure des résultats :* 2002-2003 : pas d'augmentation 2004-2005 (estimation) : augmentation de 25 % 2006-2007 (objectif) : augmentation de 50 %

c) amélioration de la planification, de la surveillance et de la définition des responsabilités lors des catastrophes et des situations d'urgence, y compris pendant la transition de la phase des secours à celle du développement	c) i) Augmentation du nombre de principes directeurs et de méthodes d'action humanitaire appliqués sur le terrain *Mesure des résultats :* 2002-2003 : 5 principes directeurs 2004-2005 (estimation) : 5 principes directeurs 2006-2007 (objectif) : 7 principes directeurs ii) Nombre de stratégies interinstitutions sur le terrain qui ont été adoptées *Mesure des résultats :* 2002-2003 : 4 accords 2004-2005 (estimation) : 4 accords 2006-2007 (objectif) : 6 accords

Facteurs externes

26.28 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si tous les responsables dans les domaines humanitaire, politique et du développement parviennent à un consensus tout en respectant leurs mandats respectifs.

Produits finals

26.29 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions d'information informelles des Deuxième et Troisième Commissions; séances plénières (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies (2);

ii) Conseil de sécurité :

a. Services fonctionnels pour les réunions : exposés aux comités des sanctions sur l'établissement de régimes des sanctions mieux ciblés et l'amélioration de l'efficacité des procédures d'exemption; réunions d'information informelles à l'intention des États Membres, séances du Conseil (3);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents et notes d'information sur de grandes questions humanitaires; contributions aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité;

iii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions (4);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Support technique : directives sur les pratiques recommandables en ce qui concerne le droit international humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme à l'intention des services humanitaires; rapports sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les interventions humanitaires dans le cadre des efforts de coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence; études de stratégie, analyses des politiques et notes d'orientation à l'intention des organismes humanitaires sur l'interaction entre les différentes composantes des interventions de l'ONU en cas de crise (politique, assistance et droits de l'homme);

ii) Missions humanitaires : évaluation de la coordination stratégique de l'action de l'ONU et de son intégration aux efforts déployés dans les domaines politique, du maintien de la paix et de l'assistance; évaluation de la protection des principes humanitaires dans le cadre de certaines crises pluridimensionnelles; assistance aux comités des sanctions en vue de l'établissement de régimes des sanctions mieux ciblés et de l'amélioration de l'efficacité des procédures d'exemption; évaluations interorganisations et offre d'une assistance pour appuyer et promouvoir les efforts des gouvernements afin de protéger les personnes déplacées; analyse de l'expérience acquise lors des interventions de l'Organisation des Nations Unies à la suite des récentes catastrophes naturelles et des liens entre les secours et les activités de développement après une catastrophe naturelle; étude multinationale des capacités de suivi et d'évaluation stratégiques des programmes humanitaires au moyen de la procédure d'appel global et d'autres outils et processus de planification;

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : cours de formation, séminaires et ateliers : établissement et actualisation régulière de modules de formation interorganisations pour offrir une aide humanitaire à toutes les populations qui en ont besoin et pour mieux protéger toutes les populations concernées.

Tableau 26.10

Ressources nécessaires : sous-programme 1

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
Postes	1 308,7	1 308,7	4	4
Autres objets de dépense	177,3	177,3	–	–
Total partiel	**1 486,0**	**1 486,0**	**4**	**4**
Fonds extrabudgétaires	6 017,1	7 699,1	14	14
Total	**7 503,1**	**9 185,1**	**18**	**18**

26.30 Le montant de 1 486 000 dollars permettra le maintien de quatre postes dans le cadre du sous-programme et celui des ressources non affectées à des postes (consultants et voyages).

Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 217 100 dollars

26.31 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division de la coordination et des interventions à New York et Genève.

26.32 La Division s'emploiera à améliorer la coordination des interventions humanitaires et des secours en cas de catastrophe, en facilitant l'articulation des politiques de l'Organisation des Nations Unies en cas de catastrophe ou d'urgence, et en apportant un appui aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire et aux groupes de coordination sur le terrain.

26.33 La Division de la coordination et des interventions est le fruit de l'intégration du Service des urgences humanitaires à New York et du Service de la coordination des interventions à Genève. Sa création a eu pour effet d'améliorer la capacité du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de s'attaquer aux défis de plus en plus nombreux qu'il doit relever pour coordonner l'assistance humanitaire dans des situations d'urgence complexes et en cas de catastrophe naturelle. Un renforcement de la coordination s'impose tout particulièrement dans les régions fragilisées par un ensemble de menaces, comme celles posées par les conflits, la sécheresse, les catastrophes environnementales ou le VIH/sida. Le Service de New York s'occupe essentiellement des situations d'urgence complexes, tandis que le Service de Genève est le premier responsable pour les interventions en cas de catastrophe naturelle. La Division œuvrera à un renforcement des capacités de déploiement rapide et d'appui à la préparation en prévision des catastrophes sur le terrain et elle s'emploiera à élargir le rôle joué par le Bureau en soutien aux personnes déplacées.

26.34 Des antennes de coordination de l'assistance humanitaire sur le terrain sont ouvertes en fonction des besoins et des situations d'urgence, compte tenu de la complexité et de l'ampleur des interventions qui doivent être menées à l'échelle du système. Conformément à sa stratégie de désengagement, le Bureau ferme ces antennes après consultations avec ses partenaires sur le plan humanitaire, en particulier le PNUD, en ce qui concerne la transition de la phase des secours à celle du développement à long terme.

Tableau 26.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer la cohérence et la rapidité de l'action humanitaire afin d'alléger les souffrances humaines durant les catastrophes naturelles et dans les situations d'urgence complexes

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Fourniture d'un appui rapide et coordonné à l'ensemble des organismes opérationnels des Nations Unies qui participent aux opérations d'aide humanitaire d'urgence	a) Établissement de mécanismes de coordination sur le terrain et au Siège, y compris le déploiement de personnel chargé de coordonner l'action humanitaire sur le terrain au début des situations d'urgence (dans un délai de cinq jours)

	Mesure des résultats : 2002-2003 : cinq jours 2004-2005 (estimation) : cinq jours 2006-2007 (objectif) : cinq jours
b) Accroissement des ressources extrabudgétaires disponibles pour financer les activités humanitaires au moyen de la procédure d'appel global	b) Accroissement de la part des contributions affectée par les donateurs aux besoins déterminés dans la procédure d'appel global et plus grande souplesse de financement, notamment en limitant le recours à la pratique consistant à réserver des crédits à une utilisation particulière *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 58 % 2004-2005 (estimation) : 65 % 2006-2007 (objectif) : 65 %
c) Réalisation de progrès en ce qui concerne l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les interventions d'urgence	c) Nombre de cas dans lesquels les besoins des femmes sont effectivement pris en compte au moyen de plans d'action humanitaire communs *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 60 % 2004-2005 (estimation) : 100 % 2006-2007 (objectif) : 100 %
d) Les activités humanitaires menées par les organismes des Nations Unies sont dûment coordonnées et combinées avec des initiatives dans les domaines politique, de la sécurité et du maintien de la paix	d) i) Nombre d'initiatives dans les domaines politique, de la sécurité et du maintien de la paix qui tiennent compte des perspectives humanitaires *Mesure des résultats* : 2002-2003 : pas d'initiative 2004-2005 (estimation) : 5 initiatives 2006-2007 (objectif) : 10 initiatives ii) Nombre de plans d'urgence nationaux actualisés *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 0 % 2004-2005 (estimation) : 20 % 2006-2007 (objectif) : 40 %
e) Mobilisation et coordination dans les délais voulus de l'aide internationale aux pays touchés par des catastrophes naturelles	e) L'aide internationale est fournie aux pays touchés dans les 48 heures suivant la publication du rapport de situation et l'appel de fonds *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 60 heures 2004-2005 (estimation) : 48 heures 2006-2007 (objectif) : 48 heures

Facteurs externes

26.35 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les donateurs sont prêts à intervenir en cas d'urgence humanitaire ou de catastrophe; b) les travailleurs humanitaires ont plein accès aux zones sinistrées; et c) les autorités et les partenaires humanitaires font preuve d'esprit de coopération.

Produits

26.36 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et séances de la Troisième Commission;

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur des situations et questions d'urgence complexes dans le cadre des mandats en vigueur (10);

ii) Conseil de sécurité :

a. Services fonctionnels pour les réunions (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information, déclarations et notes de synthèse (100); contributions (composante humanitaire) aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité (80);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Publications en série : appels globaux interorganisations à la communauté des donateurs en faveur de pays ou régions donnés en situation d'urgence humanitaire (40);

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents d'information sur la procédure d'appel global;

iii) Manifestations spéciales : réunions de donateurs et réunions d'information informelles et consultations avec les États Membres sur des situations d'urgence complexes données et sur le financement de l'aide humanitaire (30); consultations régulières avec les gouvernements des pays touchés, les donateurs, les organismes des Nations Unies et d'autres institutions, sur l'aide de la communauté internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire (30);

iv) Support technique : notes d'orientation à l'intention des coordonnateurs de l'aide humanitaire sur de grandes questions qu'ils ont soulevées dans leurs rapports périodiques au Coordonnateur des secours d'urgence (24); notes sur l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans divers pays pour aider le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans ses efforts de mobilisation et de plaidoyer (10); rapports périodiques et rapports spéciaux sur l'état de financement des appels globaux (24); rapports et notes d'information sur les situations d'urgence complexes particulières et les questions de financement à l'intention du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire et d'autres assemblées de donateurs (20); rapports ou notes d'information sur des situations d'urgence complexes particulières à l'intention du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, du Conseil de direction et du Cabinet du Secrétaire général (100); tenue à jour régulière de la liste

des candidats aux postes de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire;

v) Missions humanitaires : évaluations humanitaires et élaboration de stratégies pour examiner les besoins humanitaires et concevoir des stratégies d'intervention appropriées (50); évaluations interorganisations et élaboration de stratégies pour examiner les dispositifs de coordination sur le terrain (50);

vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : participation aux réunions du sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé de la procédure d'appel global (4); réunions régulières et séances d'information avec des représentants du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, sur des questions et des programmes humanitaires et les efforts faits en matière d'organisation prévisionnelle (60); réunions régulières et séances d'information avec les représentants des membres du Comité permanent interorganisations et les organisations non gouvernementales sur des questions et des programmes humanitaires et les efforts faits en matière d'organisation prévisionnelle (60);

vii) Documentation destinée aux réunions interorganisations : notes sur la situation de certains pays et sur certaines questions spécifiques à l'appui du Comité permanent interorganisations (15); notes sur la situation de certains pays à l'appui de l'Équipe du Cadre interinstitutionnel de coordination et des équipes spéciales interdépartementales chargées de certains pays ou régions (15);

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : cours de formation, séminaires et ateliers : formation et supports techniques sur les questions se rapportant à la procédure d'appel global.

Tableau 26.12

Ressources nécessaires : sous-programme 2

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
Postes	4 985,4	5 851,5	20	24
Autres objets de dépense	415,6	365,6	–	–
Total partiel	**5 401,0**	**6 217,1**	**20**	**24**
Fonds extrabudgétaires	117 364,3	130 530,7	760	756
Total	**122 765,3**	**136 747,8**	**780**	**780**

26.37 Le montant demandé de 5 851 500 dollars correspond à une augmentation de 866 100 dollars et permettra de maintenir 20 postes et d'en créer 4 (2 P-4 et 2 P-3) pour la coordination des mesures d'intervention humanitaire en cas de situation d'urgence complexe ou de catastrophe naturelle. Ces dernières années, les catastrophes naturelles sont devenues plus fréquentes, plus destructrices et plus coûteuses, tant en vies humaines que du point de vue économique, en particulier dans les pays en développement, où elles se soldent par un grave recul en matière de développement. Le Bureau a donc vu la demande de services de coordination considérablement augmenter au cours des dernières années et il a été amené à doubler le nombre de ses antennes dans le monde entier, qui est

passé de 20 à 40. La création de nouveaux postes devrait permettre de renforcer les activités en matière de coordination de l'aide humanitaire sur le terrain, ainsi que d'améliorer la capacité du Bureau d'exercer ses principales fonctions et de répondre avec efficacité aux demandes d'interventions en cas de catastrophe. L'augmentation du montant prévu pour les postes tient également à l'effet-report de la création de deux postes d'administrateur pendant l'exercice biennal 2004-2005.

26.38 Un montant de 365 600 dollars est demandé au titre des dépenses autres que les postes pour financer les services de consultants et les frais de voyages, ce qui représente une diminution de 50 000 dollars du montant jugé nécessaire compte tenu de l'évolution des dépenses.

Sous-programme 3
Prévention des catastrophes naturelles

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 310 000 dollars

26.39 Les activités de ce sous-programme, à savoir la coordination des activités opérationnelles d'atténuation des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours, y compris le Programme de formation à la gestion des catastrophes, ont été transférées au PNUD en 1998, ainsi que les ressources nécessaires, versées sous la forme d'une subvention, dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 B du 19 décembre 1997. Dans cette restructuration, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a conservé la responsabilité des activités se rapportant à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

26.40 Dans sa résolution 54/219 du 22 décembre 1999, l'Assemblée générale a créé le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ainsi que l'équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes qui sont des arrangements consécutifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Le secrétariat de la Stratégie internationale et ses activités sont exclusivement financés au moyen de fonds extrabudgétaires.

26.41 Le sous-programme s'appuiera sur une stratégie double pour atteindre son objectif, tout en accordant l'attention requise à l'orientation des activités des deux entités participantes, à savoir la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et le PNUD.

Tableau 26.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Réduire la vulnérabilité des sociétés face aux catastrophes naturelles et améliorer l'efficacité de l'action internationale en vue d'atténuer l'incidence des catastrophes

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité nationale d'élaborer une culture de la prévention et de la réduction des risques et de la vulnérabilité associés aux catastrophes naturelles	a) i) Nombre de plans/politiques de développement adoptés au niveau national et comprenant des éléments se rapportant à la réduction des risques de catastrophe *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 0 plan 2004-2005 (estimation) : 0 plan 2006-2007 (objectif) : 10 plans

	ii) Nombre d'outils pédagogiques, dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur, traitant de la gestion des risques de catastrophe *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 0 outil 2004-2005 (estimation) : 2 outils 2006-2007 (objectif) : 10 outils
b) Meilleure application par les responsables des politiques à l'échelon national des connaissances scientifiques et techniques en vue de réduire les risques et la vulnérabilité face aux catastrophes	b) i) Augmentation du nombre d'outils mis au point pour évaluer les risques et surveiller les progrès accomplis dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 0 outil 2004-2005 (estimation) : 3 outils 2006-2007 (objectif) : 5 outils ii) Augmentation du nombre de pays utilisant des outils de surveillance et d'évaluation des risques de catastrophe *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 0 pays 2004-2005 (estimation) : 30 pays 2006-2007 (objectif) : 40 pays
c) Renforcement de la capacité des pays en développement dans des domaines tels que la prévention des catastrophes, la préparation aux catastrophes, l'atténuation des effets de celles-ci et le relèvement	c) i) Augmentation du nombre de pays adoptant des programmes nationaux pour appliquer des stratégies de réduction des risques de catastrophe *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 0 pays 2004-2005 (estimation) : 20 pays 2006-2007 (objectif) : 30 pays ii) Augmentation du nombre de pays intégrant des mesures de prévention des catastrophes dans les efforts de relèvement après une catastrophe *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 0 pays 2004-2005 (estimation) : 15 pays 2006-2007 (objectif) : 20 pays

d) Renforcement de l'appui apporté par les donateurs aux programmes et projets de prévention des catastrophes	d) Nombre de programmes et projets de prévention des catastrophes et de relèvement financés *Mesure des résultats* : 2002-2003 : s.o. 2004-2005 (estimation) : s.o. 2006-2007 (objectif) : 5 programmes et projets financés

Facteurs externes

26.42 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) une coopération et une coordination effectives s'instaurent entre les partenaires qui s'occupent de la prévention des catastrophes (gouvernements, organismes des Nations Unies, institutions régionales et organisations non gouvernementales); et b) des stratégies de prévention des catastrophes sont adoptées.

Produits

26.43 Les produits finals de l'exercice biennal seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (2); séances de la Troisième Commission (1);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur la coopération internationale visant à atténuer les conséquences du phénomène El Niño et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (4);

ii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution à l'établissement de rapports sur les situations de catastrophe et la coordination de l'aide humanitaire (2); rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2);

b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :

i) Publications en série : rapports annuels sur la situation mondiale en matière de vulnérabilité, d'évolution des risques et de prévention des catastrophes; sélection bimestrielle d'informations émanant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (12); lettre d'information semestrielle (4);

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : publication de pochettes de documentation à l'intention des médias, de dossiers d'information destinés au public et d'un rapport final sur les célébrations organisées par les pays et les institutions; conférences de presse; ateliers et séminaires connexes;

iii) Manifestations spéciales : programme d'action mondial et directives pour la prévention efficaces des risques de catastrophe à tous les échelons; prix Sasakawa-ONU décerné chaque année en hommage à une contribution exceptionnelle à la prévention des catastrophes; campagne annuelle de sensibilisation, devant mener à la célébration de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, chaque année, le deuxième mercredi d'octobre; conférences ou ateliers thématiques sur les catastrophes et le développement; indicateurs concernant la prévention des risques de catastrophe et la vulnérabilité; changement climatique et prévention des catastrophes; alerte rapide; et gestion et évaluation des risques de catastrophe auxquels sont exposées les zones urbaines;

iv) Support technique : système de gestion de l'information sur la prévention des risques de catastrophe fondé sur les réseaux d'échange de connaissances; base de données d'expérience et d'initiatives en matière de prévention des catastrophes, portails d'accès aux sites Web sur la prévention des catastrophes; outils de création de réseaux électroniques; tenue du site Web du Programme de formation à la gestion des catastrophes; brochures et supports pédagogiques intitulés *Learning how to prevent disasters* (Apprentissage des méthodes de prévention des catastrophes) et jeu pour enfants intitulé « Risk Land – Learning how to prevent disasters » (Zones à risque – comment prévenir les catastrophes); directives relatives à la planification nationale des interventions d'urgence et à la préparation aux catastrophes; directives relatives à l'instauration d'un système d'examen permettant de suivre les progrès réalisés à chaque niveau en matière de prévention des risques de catastrophe; directives relatives à la création d'indices de vulnérabilité et de risque; formation et directives interinstitutions relatives à l'évaluation des risques et préparation à l'utilisation des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; publications sur les évaluations réalisées, les enseignements tirés et les exemples de pratiques optimales en matière de prévention des catastrophes et de relèvement; publications thématiques, rapports et fiches d'information établis à partir du système d'information de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et examen global de l'action menée pour prévenir les catastrophes naturelles; supports de formation pour le Programme de formation à la gestion des catastrophes; évaluation des risques auxquels sont exposées les zones urbaines et outils et méthodes multirisques;

v) Séminaires destinés aux utilisateurs externes : participation au ProVention Consortium et aux travaux de ses groupes spéciaux thématiques sur la prévention des catastrophes naturelles et la gestion des risques;

vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : promotion et coordination par le PNUD des conférences pour les annonces de contributions au nom des gouvernements nationaux pour le relèvement et la reconstruction après les grandes catastrophes; Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes : organisation de réunions; élaboration de documents de référence et rapports; appui aux groupes de travail; organisation de réunions sur la mise en œuvre, le suivi et l'actualisation du Programme de formation à la gestion des catastrophes, sur la prévention et l'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles et sur la planification nationale des interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes naturelles;

vii) Documentation pour les réunions interinstitutions : rapports intérimaires issus des réunions de groupes d'experts et de groupes de travail sur les indicateurs de risque, de vulnérabilité et d'impact et leur évaluation;

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : exécution de la planification nationale des interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes naturelles; coordination et planification des mesures prises par le système des Nations Unies en matière de relèvement après les catastrophes; coopération régionale et collaboration interinstitutions en faveur de stratégies et de plans d'action visant à renforcer les capacités régionales et sous-régionales; appui technique à l'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de prévention des catastrophes;

ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : Programme de formation à la gestion des catastrophes à l'intention des équipes des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe; consultations régionales et ateliers nationaux; formation du personnel des bureaux de pays du PNUD à l'intégration de la prévention des catastrophes dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; formation à la planification du relèvement;

iii) Projets opérationnels : évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités de prévention des catastrophes naturelles; évaluation des programmes nationaux; évaluation des programmes régionaux; appui au programme pour le relèvement en cas de catastrophe naturelle majeure; fourniture d'une assistance préparatoire à l'élaboration de programmes nationaux dans les pays prioritaires à haut risque.

Tableau 26.14

Ressources nécessaires : sous-programme 3

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres objets de dépense	2 310,0	2 310,0	–	–
Total partiel	**2 310,0**	**2 310,0**	**–**	**–**
Fonds extrabudgétaires	9 827,1	10 851,6	19	19
Total	**12 137,1**	**13 161,6**	**19**	**19**

26.44 Le montant de 2 310 000 dollars permettra de continuer à verser la subvention allouée au PNUD.

Sous-programme 4
Services d'appui pour les situations d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 473 000 dollars

26.45 Ce sous-programme sera exécuté par le Service des interventions d'urgence de Genève.

26.46 Le Service des interventions d'urgence continuerait de fournir un appui sous forme d'évaluations et d'activités de coordination et d'information aux pays qui luttent contre les grandes situations d'urgence ainsi qu'aux initiatives humanitaires prises pour y faire face.

Tableau 26.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Offrir rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence, y compris les accidents technologiques

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Mobilisation rapide des mécanismes et outils internationaux d'intervention d'urgence pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire internationale vers les victimes des catastrophes et des situations d'urgence, notamment le recensement des besoins en ressources et la diffusion rapide de l'information	a) L'assistance internationale et les ressources sont acheminées vers les pays touchés dans les 48 heures suivant l'apparition du rapport de situation *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 60 heures 2004-2005 (estimation) : 48 heures 2006-2007 (objectif) : 48 heures
b) Renforcement de la capacité et de la préparation des réseaux nationaux et internationaux de gestion des situations d'urgence et des catastrophes afin de faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence	b) Augmentation du nombre de réseaux nationaux et internationaux capables de faire face efficacement aux catastrophes et aux situations d'urgence *Mesure des résultats* : 2002-2003 : aucun réseau 2004-2005 (estimation) : 5 réseaux 2006-2007 (objectif) : 10 réseaux
c) Meilleure prise en compte des perspectives sexospécifiques dans les rapports d'évaluation des catastrophes et les documents d'appel	c) Tous les rapports de situation publiés à l'occasion de chaque grande catastrophe mentionnent les incidences sur la situation des femmes *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 70 % des rapports 2004-2005 (estimation) : 100 % des rapports 2006-2007 (objectif) : 100 % des rapports

Facteurs externes

26.47 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités du pays concerné demandent et/ou acceptent l'aide internationale; b) les donateurs consentent à prêter leur concours en cas de catastrophe; c) le personnel humanitaire peut circuler librement dans la zone sinistrée; et d) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

26.48 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :

i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions plénières et les séances de la Troisième Commission;

ii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions (2);

b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :

i) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure annuelle récapitulant les activités des services d'appui pour les situations d'urgence; rapport annuel sur l'inventaire du matériel de secours disponible à la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie);

ii) Supports techniques : rapport bisannuel sur l'inventaire du matériel de secours disponible; gestion et enrichissement de la base de données recensant les ressources militaires et de protection civile, les ressources environnementales et autres; gestion et enrichissement de l'annuaire sur le Web du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage; manuels et directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile; rapports de situation et appels à l'aide internationale sur les catastrophes naturelles et les désastres écologiques; actualisation des manuels, des directives et des modules de formation ayant trait à la coordination sur le terrain des secours humanitaires et de la gestion des catastrophes de manière à mieux prendre en compte les perspectives sexospécifiques;

iii) Missions humanitaires : missions ayant pour objet de tirer l'enseignement de la situation après les catastrophes; missions de planification préalable des secours et missions de secours sur les lieux de catastrophes;

iv) Promotion des instruments juridiques : promotion des activités relatives à la Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunications pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe;

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : cours de formation, séminaires et ateliers : organisation des réunions régionales du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, des réunions de son Comité directeur et des responsables des équipes internationales de recherche et de sauvetage; organisation de séminaires en Afrique, en Asie, en Europe et dans les Amériques sur la gestion des catastrophes et/ou participation à ces séminaires; cours de formation à l'intention du personnel militaire et de protection civile sur les interventions en cas de catastrophe et la gestion des catastrophes; organisation d'ateliers internationaux sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain et les dispositifs d'intervention; planification d'exercices de coopération avec le personnel militaire et de protection civile, et participation à ces exercices ainsi qu'à des exercices de recherche et de sauvetage en milieu urbain;

d) Services d'appui administratif (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Administration et gestion d'ensemble : appui à quatre conseillers régionaux sur le terrain concernant les interventions en cas de catastrophe;

ii) Services centraux d'appui : gestion et reconstitution des stocks de secours d'urgence des services d'appui (autres qu'alimentaires et médicaux) à l'entrepôt de Brindisi; et octroi aux pays touchés par une catastrophe d'aides financières d'urgence.

Tableau 26.16

Ressources nécessaires : Sous-programme 4

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
Postes	2 643,3	2 766,9	10	10
Autres objets de dépense	1 706,1	1 706,1	–	–
Total partiel	**4 349,4**	**4 473,0**	**10**	**10**
Fonds extrabudgétaires	29 498,7	30 337,9	21	21
Total	**33 848,1**	**34 810,9**	**31**	**31**

26.49 Le montant de 2 766 900 dollars doit permettre de financer le maintien de 10 postes et fait apparaître une augmentation de 123 600 dollars imputable à l'effet différé de la création durant l'exercice biennal 2004-2005 d'un poste d'administrateur. Les ressources prévues au titre d'autres rubriques, dont le montant est inchangé, doivent permettre de financer l'emploi de consultants, les voyages et les aides financières d'urgence destinées à l'assistance en cas de catastrophe.

Sous-programme 5
Informations sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 490 500 dollars

26.50 Le sous-programme sera exécuté par le Service de la mobilisation et des systèmes d'information à New York et par ses bureaux satellites à Genève et sur le terrain.

26.51 Le Service continuerait d'harmoniser les fonctions de gestion de l'information et de les intégrer dans ses activités, renforcerait ses capacités d'analyse de l'information, en particulier sur le terrain, améliorerait encore l'échange d'éléments d'information entre ses partenaires humanitaires et appliquerait un plan stratégique de plaidoyer.

Tableau 26.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Assurer l'efficacité des activités de sensibilisation aux principes et aux problèmes humanitaires au nom des populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence

Réalisations escomptées (Secrétariat)	**Indicateurs de succès**
a) Améliorer la connaissance des principes et des problèmes humanitaires et accroître l'intérêt pour ces questions	a) Nombre d'accords prônant l'adoption de mesures et de principes humanitaires adoptés par des États Membres, des organisations régionales et des acteurs humanitaires

	Mesure des résultats : 2002-2003 : aucun accord 2004-2005 (estimation) : 3 accords 2006-2007 (objectif) : 5 accords
b) Utilisation accrue par des États Membres et d'autres acteurs humanitaires, aux fins de prise de décisions, de renseignements sur les situations d'urgence diffusés rapidement	b) Augmentation du nombre d'utilisateurs de l'information disponible grâce aux systèmes et services d'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 20 000 utilisateurs par an 2004-2005 (estimation) : 30 000 utilisateurs par an 2006-2007 (objectif) : 35 000 utilisateurs par an
c) Meilleure connaissance de l'information sur les questions humanitaires	c) Augmentation du nombre de pages consultées grâce aux systèmes et services d'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 170 millions de pages consultées par an 2004-2005 (estimation) : 500 millions de pages consultées par an 2006-2007 (objectif) : 750 millions de pages consultées par an

Facteurs externes

26.52 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées s'il n'y a pas de déficit important dans les contributions volontaires.

Produits

26.53 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale : services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières et séances de la Troisième Commission;

ii) Conseil de sécurité : services fonctionnels pour les réunions;

iii) Conseil économique et social : services fonctionnels pour les réunions dans le cadre du débat consacré aux questions humanitaires (2);

b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :

i) Expositions, visites guidées, conférences : organisation de manifestations avec le Groupe des 77, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales aux fins de promouvoir les questions et préoccupations humanitaires; expositions sur les activités humanitaires à l'occasion de réunions, de séminaires et de manifestations publiques;

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : mise au point et actualisation de documents imprimés à l'appui de la mobilisation du public sur la coordination de l'action humanitaire;

iii) Communiqués de presse, conférences de presse : lancement des appels globaux annuels; communiqués de presse sur les situations d'urgence humanitaire;

iv) Manifestations spéciales : organisation de réunions d'information humanitaire à l'intention de différents publics (par exemple, les représentants sur le terrain d'autres organisations);

v) Supports techniques : exploitation et expansion du service de presse du Réseau régional intégré d'information en ce qui concerne les questions humanitaires; exploitation et expansion du Réseau mondial ReliefWeb et couverture en ligne 24 heures sur 24 des situations d'urgence humanitaire et des catastrophes; rapports d'alerte avancée; directives sur le terrain en ce qui concerne les relations avec les médias; supports d'information à l'intention des acteurs humanitaires sur le terrain (par exemple guides de terrain, cartes, renseignements logistiques);

vi) Missions humanitaires : missions d'alerte rapide dans les pays exposés à une situation d'urgence complexe ou à une grande catastrophe naturelle; organisation de missions sur le terrain pour des représentants des médias et des porte-parole (parlementaires, etc.);

vii) Ressources audiovisuelles : réalisation et expansion du projet de sensibilisation par la radio mené par le Réseau régional intégré d'information, notamment en appuyant le renforcement des capacités des stations de radio locales;

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : services consultatifs : conseils techniques sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication;

d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services centraux d'appui : appui technique aux utilisateurs et formation à l'utilisation des ordinateurs et des logiciels.

Tableau 26.18

Ressources nécessaires : Sous-programme 5

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
Postes	2 245,5	2 405,0	9	10
Autres objets de dépense	85,5	85,5	–	–
Total partiel	**2 331,0**	**2 490,5**	**9**	**10**
Fonds extrabudgétaires	20 427,7	22 604,4	79	78
Total	**22 758,7**	**25 094,9**	**88**	**88**

26.54 Le montant de 2 405 000 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 159 500 dollars, doit permettre le maintien de neuf postes, sur la base du coût intégral, ainsi que la création d'un poste d'administrateur de la classe P-5 afin de renforcer le Groupe de l'alerte avancée et de la prévention. Le titulaire du nouveau poste serait chargé de l'établissement des rapports

hebdomadaires d'alerte avancée et des rapports trimestriels d'analyse des risques au niveau mondial et de coordination des activités d'alerte afin de faire face à des situations qui se détériorent rapidement. Les analyses d'alerte avancée ont pour effet d'amorcer des interventions rapides qui permettent d'accéder à des informations critiques et de les partager avec les responsables du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de la communauté humanitaire dans le monde entier et aboutissent à l'élaboration de plans d'urgence pour les pays exposés aux risques. Le montant de 85 500 dollars demandé aux rubriques autres que les postes, inchangé, permet de financer les dépenses afférentes aux consultants et aux voyages devant être effectués pour exécuter les activités au titre de ce sous-programme.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 529 000 dollars

26.55 Le Service administratif, qui se compose des services administratifs des bureaux de New York et Genève, aide le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines touchant au budget, aux finances, au personnel, à l'administration, à la planification des ressources et à l'utilisation des services communs.

26.56 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York supervise et coordonne l'administration d'ensemble des bureaux de New York et de Genève et des bureaux de pays. Outre les activités de contrôle dans le domaine des finances, des ressources humaines et de l'administration, le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires aide le Coordonnateur des secours d'urgence à administrer le Fonds central autorenouvelable d'urgence. Il gère les fonds d'affectation spéciale relevant du bureau de New York et fournit un appui administratif au Réseau régional intégré d'information sur le terrain.

26.57 Le Bureau administratif de Genève aide le Directeur à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'administration. Il fournit un appui aux programmes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève, aux projets financés par des fonds extrabudgétaires gérés à partir de Genève et aux bureaux de pays. Il gère les fonds d'affectation spéciale relevant du Bureau de Genève, notamment le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, qui est le principal instrument de financement des activités du Bureau sur le terrain. La Section de l'appui opérationnel, qui relève du Bureau administratif, coordonne les activités du Siège afin d'assurer que toutes les demandes soumises par les bureaux de terrain dans les domaines de l'administration, des ressources humaines et des finances soient traitées rapidement et efficacement. Le Bureau administratif supervise également l'administration du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et répond aux besoins administratifs de la Division de l'action en faveur des personnes déplacées.

26.58 Durant l'exercice biennal 2006-2007, le Service administratif s'emploiera notamment à aider l'équipe de direction à faire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires un bureau bien géré et bien administré, privilégiant les services et renforçant l'action humanitaire; il renforcera l'appui fourni aux opérations de terrain, principalement dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des opérations financières et du soutien logistique; il améliorera les capacités administratives du Bureau afin de mieux répondre aux situations d'urgence grâce à la simplification des procédures administratives; et il élaborera les instruments administratifs qui sont indispensables au bon déroulement des opérations menées par le Bureau. Le Service administratif continuera de s'employer à mettre en valeur les ressources humaines, en insistant sur la formation, la mobilité et le bien-être du personnel.

Tableau 26.19

Ressources nécessaires : Appui au programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
Postes	1 429,7	1 429,7	7	7
Autres objets de dépense	3 174,2	3 099,3	–	–
Total partiel	**4 603,9**	**4 529,0**	**7**	**7**
Fonds extrabudgétaires	9 821,6	10 773,9	39	39
Total	**14 425,5**	**15 302,9**	**46**	**46**

26.59 Le montant de 4 529 000 dollars, qui accuse une réduction de 74 900 dollars, doit permettre le maintien de sept postes, sur la base du coût intégral, ainsi que le maintien des ressources affectées à d'autres rubriques afin de permettre au Bureau de mener à bien les activités décrites plus haut. La diminution des ressources concernant les rubriques autres que les postes est imputable à la réduction des besoins en matériel de bureautique.

Tableau 26.20

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7)	
Dans le cadre de la présentation de la structure des effectifs des bureaux extérieurs, le Comité consultatif a demandé qu'à l'avenir la présentation des tableaux d'effectifs soit plus transparente et fasse apparaître non seulement les postes des fonctionnaires internationaux mais aussi ceux des fonctionnaires nationaux et des agents locaux. Le Comité consultatif a également demandé que le maintien des bureaux extérieurs soit justifié.	Dans le présent projet de budget-programme, tous les postes de fonctionnaire national et d'agent local, bien que le coût en soit imputé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), figurent dans le tableau 26.5 ainsi que dans l'organigramme. La justification du maintien des bureaux extérieurs est exposée au paragraphe 26.34.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2006-2007

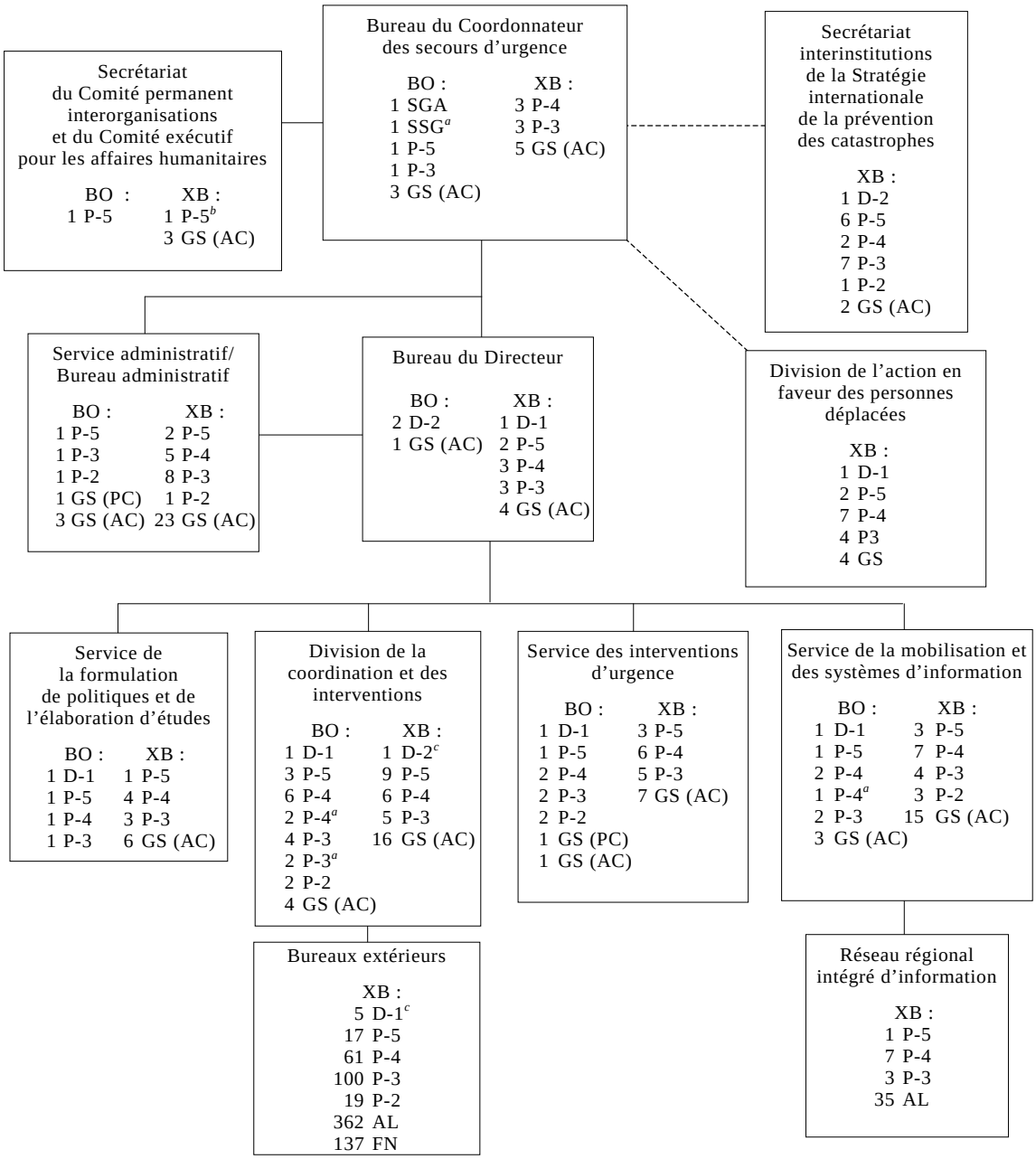

Abréviations : BO = budget ordinaire; XB = fonds extrabudgétaires; GS (PC) = agent des services généraux (1re classe); GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); FN = fonctionnaire recruté sur le plan national.

[a] Nouveau poste.
[b] Détachement à titre gracieux.
[c] Poste reclassé.

Annexe

Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007

A/58/6, paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
Analyse des politiques			
27.27 b) iii)	Méthodes visant à atténuer les conséquences humanitaires des sanctions	1	La méthode a été élaborée et mise à l'essai en 2006-2007, et elle sera appliquée dans les cas où la situation le justifie
27.27 b) iii)	Négociation avec des acteurs non étatiques aux fins d'obtenir l'autorisation de mener des opérations humanitaires : analyse de l'expérience acquise par la communauté humanitaire lors des négociations qu'elle mène pour trouver un accord avec les acteurs non étatiques sur les opérations humanitaires qui doivent être menées dans un contexte de guerre civile	1	L'expérience acquise a été examinée et des directives ont été élaborées et sont à présent appliquées selon les besoins par les membres du Comité permanent interorganisations
Situations d'urgence complexes			
27.35 b) i)	Activités et ressources extrabudgétaires nécessaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	2	Achevé
Prévention des catastrophes naturelles			
27.42 a) iii)	Réunion du Conseil consultatif et réunion du Groupe consultatif technique dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel sur la vulnérabilité, l'évolution des risques et la prévention des catastrophes dans le monde	4	Achevé
27.42 b) vi)	Contribution sous forme de contributions au plan d'exécution et aux partenariats associés (type II) pour le suivi du Sommet mondial pour le développement durable	1	Achevé
Secours en cas de catastrophe			
27.48 b) i)	Guide pratique sur les secours en cas de catastrophe à l'intention du personnel militaire et de protection civile	1	Achevé
27.48 b) i)	Guide pratique à l'intention du personnel militaire et de protection civile	1	Achevé
Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer			
27.54 a) I) b)	Rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire entre les différents organismes des Nations Unies	2	Ce produit sera intégré dans le sous-programme 1 en 2006-2007
27.54 a) ii) b)	Documents de travail et notes d'information sur les questions humanitaires; contributions, selon les besoins, aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité au sujet des incidences humanitaires des sanctions et de la protection des civils dans les conflits armés	1	Ce produit sera intégré dans le sous-programme 1 en 2006-2007
27.54 b) iii)	Dossiers d'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	52	Achevé

A/58/6, paragraphe	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
27.54 c) ii)	Programme de formation à la planification des interventions d'urgence	1	La nécessité d'exécuter un programme distinct de formation à la planification des interventions d'urgence n'apparaît plus clairement; cette planification sera intégrée aux activités d'ensemble de planification humanitaire
Total		**67**	